

■ **Boucherie Chark SARL**, à Genève, CH-660-0634993-8, exploitation de commerces d'alimentation et de boucherie. (FOSC du 15.10.2004, p. 6/2494174). Prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: selon statuts. Communication aux associés: par lettre recommandée. La clause statutaire relative à l'apport en nature et à la reprise de bien effectuée à la constitution est abrogée conformément à l'article 628 al. 4 CO. Nouveaux statuts du 26.06.2008. Sarikaya Ahmet n'est plus associé, ni gérant; ses pouvoirs sont radiés et sa part de CHF 1'000 a été cédée à Gulkiran Kaur, d'Inde, à Dera Baba Nanak, IND, nouvelle associée. La part de CHF 47'000 de l'associé Sarikaya Adem est divisée en 47 parts de CHF 1'000 qui sont cédées à concurrence de 43 parts à Abbé Nathalie, de et à Meyrin, nouvelle associée, et à concurrence de 3 parts à Gulkiran Kaur, désormais titulaire de 4 parts. Gérante: l'associée Abbé Nathalie avec signature individuelle. Signature individuelle a été conférée à l'associé Sarikaya Adem; les autres associés n'exercent pas la signature sociale. Selon déclaration de la gérante du 26.06.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier no 8794 du 03.07.2008 (04565724 / CH-660.0.634.993-8)